



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1234

Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1234 - ADOPTION ET RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS CADRE, MIXTE, DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX ET DE CONTRATS DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE – APPROBATION DES CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique Petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous.

A titre informatif il vous est rappelé dans le tableau ci-dessous, pour l'ensemble des structures dont les conventions sont à renouveler, les montants de subventions de fonctionnement votées en 2021 :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention / contrat renouvelé(e) :</u> 1- Convention-cadre, mixte 2- Convention d'occupation temporaire 3- Contrat de sous-mise à disposition	Valeur locative 2021 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2021 Délibérations en Conseil Municipal N°2021/554 du 28/01/2021 + N°2021/658 du 25/03/2021 et N°2021/1054 du 30/09/2021 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche (€)
3^{ème} arrondissement				
Mutualité française du Rhône - Pays de Savoie	Maison Citrouille	Cadre + sous mise à disposition	36 961	36 800
				9 200
LAHSO	Jacques Prévert	Mixte		20 000
				5 000
La Croix-Rouge Française	Les P'tits Oursons	Cadre		64 000
				16 000
La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie	Mirabilis Vilette	Cadre		189 600
				47 400
4^{ème} arrondissement				
Association Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse	Association Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse	Cadre + occupation temporaire	50 840	1 000
5^{ème} arrondissement				
Au Cocon de l'Ouest	Au Cocon de l'Ouest	Cadre + sous mise à disposition	17 201	96 000
				30 350
Les P'tits malins	Les P'tits malins	Cadre + sous mise à disposition	170 756	192 000
				58 000
7^{ème} arrondissement				
ACOLEA	Chocolatine	Cadre + sous mise à disposition	68 150	143 600
				35 900
Les Bébés Bilingues	Les Bébés Bilingues	Cadre + occupation temporaire	45 760	163 440
				40 860
La Maison des tout-petits	La Maison des tout-petits	Cadre		152 000
				38 000
8^{ème} arrondissement				
AGDS	Berthelot	Cadre + occupation temporaire	95 200	160 000
				56 000
Mutualité française du Rhône - Pays de Savoie	L'Envolée	Cadre + occupation temporaire	23 040	38 400
				9 600

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 5^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions-cadre, mixte, d'occupation temporaire, les contrats de sous-mise à disposition, susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance, sont approuvés
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET